

ils étaient admis parmi les orphelins. Ces derniers formaient la plus forte partie de la maison; c'étaient des enfants légitimes d'ouvriers, restés privés de leurs pères et mères, et qu'aucun parent n'avait voulu adopter. Ils y étaient nourris et élevés; on leur faisait apprendre à lire et à écrire et on leur donnait un état. Les filles se mariaient par les soins de l'administration, qui leur remettait un pécule composé du peu de bien que les parents de l'enfant avaient laissé, soigneusement conservé; d'une partie de ce qu'elles avaient gagné comme ouvrières, et de cent cinquante francs de dot que la maison leur constituait. Il arrivait quelquefois que des personnes riches, voulant assurer à leurs enfants les avantages d'une tutelle prudente, soigneuse et désintéressée, éalisaient à cet effet, par leurs testaments, les administrateurs de la Charité. Avec les orphelins, la maison de la Charité avait, comme aujourd'hui, la charge des vieillards, et de plus celle de la distribution des secours aux indigents. Ces secours étaient de diverses natures : 1^o des aumônes secrètes en argent, qu'on remettait principalement aux familles que des malheurs non mérités avaient fait déchoir d'une ancienne opulence; cette dépense s'élevait à dix ou douze mille francs par an; 2^o des distributions publiques de pain qui se faisaient chaque dimanche, en cinq lieux différents, et qui variaient de trente-deux à soixante-quatre mille livres par semaine, suivant les besoins du moment; 3^o enfin des distributions de pain, linge et vêtements aux prisonniers.

Le Consulat de Lyon, propriétaire de la juridiction de police, était dans l'usage de choisir l'un des juges de ce tribunal parmi les recteurs de la Charité; De La Font fut désigné pour cette fonction, et à ce titre, chargé de la recette des amendes. Il eut également, dans ses attributions, la surveillance des recettes, dont fesait partie un octroi de sept sols et demi par anée de vin de la province, et de trente sols par anée de vin d'un crû étranger à la province. La récolte du Lyonnais et du Beaujolais ayant été très mauvaise, et celle du Mâconnais et de la